

Première année de Master - Mention « Droit social »
Parcours « Droit social comparé »
Enseignements et contrôle des connaissances : 2024-2028

Version du 20/03/2024

Premier semestre		Volume horaire du semestre :			Volume horaire de l'année (h) :		ECTS :	
		265,50			h		30	
Matières	Organisation pédagogique		Barème		Examen terminal			
	TD	Cours	Contrôle Continu	Contrôle Terminal	ECTS	Nature	Durée	
Compétences fondamentales								
UE obligatoire								
UE 1.1.1 : Droit social comparé	15,00	35,00	30	50	7	Ecrit	3h	
UE obligatoires à choix - 1 UE à choisir parmi les 2 suivantes :								
UE 1.1.2 : Droit de la rémunération et du temps de travail	15,00	35,00	30	50	7	Ecrit	3h	
UE 1.1.3 : Droit social international et européen	15,00	35,00	30	50	7	Ecrit	3h	
Compétences complémentaires								
UE obligatoire								
UE 1.2.1 : UE 1.1.2 ou 1.1.3 (matière non choisie en TD)		35,00		50	4	Ecrit ou oral	1h si écrit	
UE obligatoires à choix - 2 UE à choisir parmi les 3 suivantes :								
UE 1.2.2 : Histoire du droit social		35,00		50	4	Ecrit ou oral	1h si écrit	
UE 1.2.3 : Droit pénal social		35,00		50	4	Ecrit ou oral	1h si écrit	
UE 1.2.4 : Système de protection sociale		35,00		50	4	Ecrit ou oral	1h si écrit	
Compétences transverses								
UE 1.3.1 : Atelier d'écriture (1)	50,00				3	Contrôle continu		
UE 1.3.3 : Langue vivante (Anglais, Allemand ou Espagnol)	10,50		10		1			
Sport (points sport de 1 à 15 maximum) à rajouter au total du semestre								
Total du semestre sur		300	Capitalisation du semestre à partir de			150	points	

Deuxième semestre		Volume horaire du semestre :			h		ECTS :	
							30	
	Organisation pédagogique		Barème		Examen terminal			
	TD	Cours	Contrôle Continu	Contrôle Terminal	ECTS	Nature	Durée	
Compétences fondamentales								
Compétences complémentaires								
MOBILITE								
Compétences transverses								
Compétences spécifiques sur candidature								
Total du semestre sur		300	Capitalisation du semestre à partir de			150	points	
Compétences facultatives*								
Stage facultatif				10	1	Rapport de stage		

* Les notes et les résultats des UE facultatives ne sont pas pris en compte pour l'obtention du semestre et donc de l'année et du diplôme. Elles figureront sur le supplément au diplôme délivré à l'issue de la formation.

(1) L'étudiant suit obligatoirement l'atelier "Méthodologie de la recherche" et choisit un autre atelier parmi les trois suivants : "Rédaction d'actes" - "Rédaction de conclusions" - "Rédaction de notes de synthèse"